



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 489 – RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

---

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 8 décembre 2020 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.489 relatif aux usages conditionnels.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi et suite à la réception du certificat de conformité émis par la MRC des Jardins-de-Napierville.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité. En raison de la pandémie qui sévit actuellement, veuillez prendre note que nous sommes en télétravail jusqu'à nouvel ordre selon les annonces du gouvernement et de la santé publique. Nous demeurons disponibles selon l'horaire suivant : du lundi au jeudi 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi, il est possible de nous joindre par téléphone au 450-245-3658 ou par courriel [info@st-cypriendenapierville.ca](mailto:info@st-cypriendenapierville.ca).

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 22<sup>e</sup> jour d'avril 2021.

**James L.Lacroix**  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier